



N° d'épreuve FFM — **293**
Moto-Club — **U M AUBE**
N° d'affiliation — **0075**
Date — **22/05/2022**
Lieu — **MONTGUEUX**
Organisateur technique - **SCHMIT ALEXIS**
E-mail — **M.SOT@ORANGE.FR**
Téléphone — **06 11 42 82 60**

CDF NATIONAL 250cc

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course — **CHANTIER DIDIER** Licence : **006311**
Délégué FFM (Président du Jury) — **CASSIN JEROME** Licence : **062806**
Membre du Jury — **TOULOUSE PASCAL** Licence : **023184**
Membre du Jury — **SOT JEAN CLAUDE** Licence : **124038**
Commissaire technique responsable — **FERRAND JEAN SEBASTIEN** Licence : **049206**
Responsable du chronométrage — **VOISIN VALERIE** Licence : **028290**

Article 3 Catégories & Engagements

National 250cc

Age — 13 ans minimum en 125cc 2T
15 ans minimum en 250cc 4T
Licences — NCO / Inter / NJ / LUE
Cylindrée — Classe 2
Plaques — Numéro blanc sur fond noir

Seuls les pilotes qui n'ont pas été classés dans les 10 premiers d'un Championnat de France Elite lors des 3 dernières années pourront participer au championnat de France National 250cc.

Primes d'arrivée :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	160 €	6 ^{ème}	100 €	11 ^{ème}	67 €	16 ^{ème}	55 €
2 ^{ème}	140 €	7 ^{ème}	90 €	12 ^{ème}	65 €	17 ^{ème}	52 €
3 ^{ème}	130 €	8 ^{ème}	82 €	13 ^{ème}	63 €	18 ^{ème}	50 €
4 ^{ème}	120 €	9 ^{ème}	76 €	14 ^{ème}	60 €	19 ^{ème}	47 €
5 ^{ème}	110 €	10 ^{ème}	70 €	15 ^{ème}	58 €	20 ^{ème}	45 €

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable ...	KARIM AMRANE		
Nombre de secouristes	14	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	TROYES	Temps de trajet (en min)	10 MNS

Article 7 Le site de pratique

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	MONTGUEUX	Longueur du circuit	1850
Adresse	RD660	Largeur minimum de la piste	6
		Largeur de la grille	38
		Longueur de la ligne droite de départ	100
		Nombre d'OCP*	20
		<i>*Officiels Commissaires de Piste</i>	

Capacité Moto :

Pendant les essais :	54
En manche :	45



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

 Date : **10/03/2022**
**UNION MOTOCYCLISTE
DE L'AUBE**

 Ass. Loi 1901 N° W103001278 affiliée à la F.F.M.
Agréée Jeunesse et Sports N° 8177
5 Grande Rue - 10440 TORVILLIERS
03 25 22 60 - Siret 780 348 819 00027

Visa de la Ligue

 Date : **15/03/2022**
LIGUE MOTO GRAND EST

 Maison Régionale des Sports
13, Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68

Visa de la FFM

 Date : **21/03/2022**
 Numéro : **22/0204**




N° d'épreuve FFM _____ **293**
 Moto-Club _____ **U M AUBE**
 N° d'affiliation _____ **0075**
 Date _____ **22/05/2022**
 Lieu _____ **MONTGUEUX**
 Organisateur technique - **SCHMIT ALEXIS**
 E-mail _____ **M.SOT@ORANGE.FR**
 Téléphone _____ **06 11 42 82 60**

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course _____ Licence : _____
 Président du Jury ou Arbitre* _____ Licence : _____
 Membre du Jury _____ **IDEM FRANCE** _____ Licence : _____
 Membre du Jury _____ Licence : _____
 Commissaire technique responsable _____ Licence : _____
 Responsable du chronométrage _____ Licence : _____

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
championnat 125 CHAMPAGNE	13 ans		125 cm3	suivant reglement LMGE
trophée 250 cc	13ans 125	15 ans autre classe	125 cm3 250 cm"	suivant reglement LMGE
course nationale	13 ans 125	15ans autre classe	125 cm3 ,classe2,3,4	suivant reglement particulier club
course à américaine	15 ans 125	15 ans autre classe	125cm3,classe 2,3,4	suivant reglement particulier club

Engagement :

Site Internet _____
 Contact _____ **suivant catégorie**
 Téléphone _____ E-mail _____

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non
 Tarif : _____
 Caution : _____

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical

Nombre de secouristes **IDEM FRANCE**

Nombre d'ambulance(s)

Hôpital le plus proche

Temps de trajet (en min)

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **IDEM FRANCE**

Caractéristiques :

Adresse

Longueur du circuit

Largeur minimum de la piste

Largeur de la grille

Longueur de la ligne droite de départ

Nombre d'OCP*

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : ...

En manche : ...

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

UNION MOTOCYCLISTE
DE L'AUBE

Date: 15/03/2022
 Ass. Loi 1901 N° W103001278 affiliée à la F.F.M.
 Agréée Jeunesse et Sports N° 8127
 5 Grande Rue - 10440 TORVILLIERS
 Tél. 06 11 42 82 60 - Siret 780 348 819 00027

Visa de la Ligue

Date: 15/03/2022
LIGUE MOTO GRAND EST
 Maison Régionale des Sports
 13, Rue Jean Moulin
 54510 TOMBLAINE
 Tél : 03.83.18.87.68

Visa de la FFM

Date: 21/03/2022
 Numéro: 22/0204





U.M.AUBE

UNION MOTOCYCLISTE DE L'AUBE

Association loi 1901 affiliée F.F.M

5 Grande Rue

10440 TORVILLIERS

Tél : 06 11 42 82 60

Agréé Jeunesse et Sports N° 8177 Siren 780 348 819 00027

**FEDERATION FRANCAISE
DE MOTOCYCLISME**

Manifestation n° 293

DATE : 30 MAI 2021

TERRAIN DE : MONTGUEUX R.D.660 sortie TROYES direction SENS

LONGUEUR : 1850 m **LARGEUR** : mini 6 m

NOMBRE DE PILOTES MAXI. ADMIS SUR LA PISTE : 45

EPREUVES : COURSE NATIONALE 125 13 ans classe 2,3,4 15 ans
CHAMPIONNAT DE FRANCE MX 2 NATIONALE 125 cm3 13ans 250 4ts 15 ans mini
CHAMPIONNAT ZONE CHAMPAGNE 125cm3 13 ans minimum
TROPHEE 250 125 et 250 4 temps âges suivant règles fédérales
COURSE A L'AMERICAINE 125 :15 ans minimum 250 :450 15 ans

Cette manifestation est organisée conformément au code sportif de la FFM aux prescriptions de CMC, au règlement général motocross et aux règles particulières du championnat de France et de la ligue LMGE Course à l'américaine catégorie 125 250 450cm solo.

ENGAGEMENTS : suivant règlement de chaque championnat.

UNION MOTOCYCLISTE DE L'AUBE

5 Grande rue

10440 TORVILLIERS

Tél : 06 62 21 81 65

RECLAMATIONS : Toutes les réclamations devront être effectuées dans la demi-heure qui suit la proclamation des résultats et devront être accompagnées d'un chèque de caution de 75 €.

VERIFICATIONS : Le contrôle des licences et les vérifications techniques auront lieu le :
Samedi 22 MAI de 14 heures à 19 heures.
Dimanche 23 MAI de 7 H 30 à 8 H 00 (**Clôture à 8H00**)
Numéro de téléphone sur le terrain 06.11.42.82.60

ENTRAINEMENTS : Au cours des entraînements, les machines devront être munies de plaques numérotées réglementaires, exigées pendant la course

LES COURSES : VOIR HORAIRES EN ANNEXE

CLASSEMENT : Par addition des manches et départages des ex-æquo suivant le classement de la dernière manche. Pour être classés, les concurrents devront avoir parcouru les $\frac{3}{4}$ de la distance couverte par le premier.
Championnat MX 2 nationale suivant le règlement fédéral.

ASSURANCE : Souscrire conformément à la réglementation en vigueur.

SECURITE ET ENVIRONNEMENT :

Obligation d'un extincteur à mousse polyvalente par pilote.

Tapis environnemental.

**LES PILOTES DEVRONT OBLIGATOIREMENT EMPORTER LEURS DECHETS
LE SOIR DE LA COURSE**

ACCES AU CIRCUIT :

Fermeture de l'accès au circuit à 22H00. Chaque pilote et accompagnateur devra se présenter à l'entrée du circuit pour se faire remettre des bracelets d'accès et circulation..

INFORMATIONS OFFICIELLES :

Sur le tableau d'affichage officiel est situé à l'entrée du parc fermé.

RESERVE :

Toutefois, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve pour des circonstances climatiques ou autres, sans réclamations possibles de la part des pilotes.

En aucun cas, la responsabilité des membres du moto-club ne pourra être recherchée en quelques manières que ce soit.

DIRECTION DE COURSE : VOIR REGLEMENT PARTICULIER ANNEXE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

COMMISSAIRES DE PISTE : AU NOMBRE DE 20

L'U.M.AUBE vous souhaite une bonne course et un agréable week-end

RESERVE POUR VISA L.M.R	RESERVE POUR VISA F.F.M
<p>LIGUE MOTO GRAND EST Maison Régionale des Sports 13, Rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE Tél : 03 83 18 87 68</p>	<p>21/03/2022 22/0204</p> 